

COMPETITION PAR EQUIPE

CHALLENGE Grand Est U12 + 14 + U16

Samedi 26 Septembre 2026

Stade des Pins Rue du Stade à Bischwiller



12h00	Ouverture du secrétariat - Confirmation des participations							
13h00	Mise en place du jury							
13h30			2 concours					Perche TC
13h45	50mU12							
14h00	50m U14	Hauteur U14	Longueur U14	Triple U14	Poids U12	Javelot U12	Disque U12	Marteau U12
14h30								
15h00	80m U16							
15h30		Hauteur U16	Longueur U16	Triple U16	Poids U14	Javelot U14	Javelot U14	Marteau U14
15h45								
16h00	1000m U12 U14 U16							
16h30		Hauteur U12	Longueur U12	Triple U12	Poids U16	Javelot U16	Javelot U16	Marteau U16
17h00	1000m Marche							
17h10	2000m Marche	engagements des relais en ligne pour le 24 septembre 12h00						
	3000m Marche		Copie excel des équipes de relais à Véronique par email					

Inscriptions en ligne (athle67.athle.org) **des triatlons et des relais** jusqu'au Mercredi 23 Septembre (23h59). Aucune inscription sur place
Les athlètes doivent confirmer leur participation au moins 45 minutes avant l'épreuve. Désengagement automatique dépassé ce délai.

Contact : wuttmann.vero@wanadoo.fr

Modification possible des horaires le Jeudi 24 Septembre en fonction des engagements : Consulter le site athle67.athle.org

La licence des participants doit être valide la veille de la compétition (extrait Circulaire Administrative FFA) :

2.1.4 Validité de la licence

La licence est valablement délivrée lorsque les étapes suivantes ont été effectuées :

1. Le licencié (ou son représentant légal lorsqu'il est mineur) a complété le formulaire en ligne sur son espace personnel (Espace Athlé), le Club l'ayant au préalable invité à s'y connecter après la création en son sein d'un nouvel « acteur » dans le SI-FFA.

Par le formulaire, le licencié ou la personne exerçant l'autorité parentale lorsqu'il est mineur :

- Indique sa discipline athlétique principale,
- Vérifie et/ou complète ces informations personnelles,
- Atteste avoir pris connaissance des conditions d'assurance,
- Atteste avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie de la FFA,
- Réalise les conditions relatives à la prévention de sa santé (cf. ci-dessous)
- Accepte les conditions d'utilisation de ses données personnelles par la FFA.

2. Le Club valide la demande de licence.

La date de validité de la licence est celle du jour où le Club a effectué la validation de la demande. A défaut, la licence est considérée comme invalide, toute participation aux activités compétitives ou non, organisées ou autorisées par la FFA ou l'une de ses structures (déconcentrées et Clubs), est contraire à l'article 11.2 des Statuts de la FFA.

Chaque club est tenu de présenter 1 jury (officiel ou bénévole non diplômé) par tranche de 5 athlètes
Pour la sécurité de tous, seuls les athlètes et le jury ne sont admis sur le terrain de compétition